

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Je m'excuse, monsieur l'Orateur, le ministre a été tellement occupé aujourd'hui que je lui pardonne volontiers le fait qu'il soit actuellement absent de la Chambre. Si vous le voulez, monsieur l'Orateur, je poserai ma question demain.

* * *

[Traduction]

L'AVORTEMENT

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DU CODE CRIMINEL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. En raison de l'inquiétude de beaucoup de Canadiens concernant l'abus flagrant du Code criminel par nombre de commissions médicales sur la question de l'avortement, et à la suite de la manifestation extraordinaire du grand nombre de gens venus sur la colline parlementaire de toutes les parties du Canada, au cours de la fin de semaine, le ministre voudrait-il nous dire ce que le gouvernement compte faire pour faire appliquer la loi plus rigoureusement, afin de réduire le nombre excessif d'enfants à naître qui sont mis à mort?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'application du droit pénal préoccupe sérieusement le Parlement, même si l'application effective de la loi en matière pénale relève des procureurs généraux des provinces. Dans les régions septentrionales où je fais fonction de procureur général, j'ai pris des mesures pour m'assurer que les commissions hospitalières savent qu'elles assument une lourde responsabilité que le Parlement leur a confiée selon les dispositions du Code criminel. J'ai fait part aux procureurs généraux des provinces de ma démarche dans l'espoir qu'ils en feraient autant afin de s'assurer que les commissions hospitalières s'acquittent consciencieusement de l'obligation qui leur a été imposée par le Parlement.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Justice. Je suis certain que le ministre sait, comme tout le monde, que la loi ne dit pas très clairement ce que sont les règlements et à qui incombe la responsabilité. Je me demande si le ministre pourrait s'engager à présenter à la Chambre certaines modifications au Code criminel qui éclairciraient et clarifieraient la situation au lieu d'obliger la profession médicale à interpréter une loi très nébuleuse?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, ce problème a été débattu quand le Parlement a adopté la loi actuellement en vigueur. Le problème ne consiste vraiment pas à trouver des définitions juridiques adéquates qui ne reposent pas sur une certaine responsabilité de la part du député et des personnes sérieuses engagées dans la profession médicale. Ainsi le prescrit la loi actuelle. Après avoir lu le débat, je crois que l'interprétation des termes du Code criminel est claire. La question à l'heure actuelle consiste à inculquer un certain sens de la responsabilité aux comités de médecins pour s'assurer qu'ils ne s'en tiennent pas seulement à des critères purement sociaux et économiques mais qu'ils

Questions orales

n'approuvent les avortements que lorsqu'il y a danger grave pour la vie ou la santé de la mère.

M. l'Orateur: A l'ordre. Un certain nombre de députés cherchent à poser des questions supplémentaires sur ce sujet. Peut-être la présidence pourrait-elle céder la parole au député de Burnaby-Richmond Delta, après quoi nous passerons à l'ordre du jour.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LE CAS DE M. RATHIE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE OFFRE DE DÉMISSION—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le ministre a reconnu qu'il y avait conflit entre les intérêts privés de M. Bill Rathie et son poste de membre du Conseil des ports nationaux, le ministre exigera-t-il que M. Rathie abandonne son poste dans sa compagnie privée pour s'assurer d'une représentation équitable au sein du Conseil?

● (1520)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le journaliste qui m'a interrogé hier à ce sujet n'est pas, je pense, responsable de l'en-tête du journal, puisque j'ai dit exactement le contraire.

M. Reynolds: Étant donné la déclaration du ministre, fera-t-il une enquête sur le nombre de demandes qui ont été présentées au Conseil des ports nationaux et auxquelles on n'a pas fait droit depuis que M. Rathie est devenu membre de ce conseil?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, à mon avis, tout le monde à Vancouver—le Conseil des ports nationaux et les autorités de Vancouver—savaient que M. Rathie possédait ces entrepôts dans le port. Donc, s'il y a une décision de prise favorisant l'attribution à M. Rathie, elle devra être ratifiée par le Conseil des ports nationaux, le ministre des Transports, le Conseil du Trésor et le cabinet.

M. Reynolds: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre a dit que tout le monde connaissait la position de M. Rathie avant sa nomination. Le ministre ne la connaissait pas lorsque le journaliste lui a posé une question à ce sujet et pourtant il est de ceux de qui relèvent ces nominations.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois que c'est le moment opportun, puisqu'on se trouve à la fin de cette session d'automne, de se demander ce que sont devenues les recommandations que nous avons faites au sujet de la période des questions. Je sais que l'on y travaille et que le comité se réunit; pourtant, aujourd'hui, quatre députés ont demandé la parole pour soulever la question de privilège ou invoquer le Règlement, afin d'essayer de rappeler aux ministres qu'il leur incombe de donner à la Chambre les renseignements que veulent obtenir les députés de l'opposition. Je vois que le ministre des Finances sourit de mon intervention. Il y a eu dans l'histoire du parlement britannique des cas où l'on a obligé des ministres à présenter leur démission parce qu'ils refusaient de donner des renseignements à la Chambre des